

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 17 septembre 2018

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	11 septembre 2018
Nombre de membres présents :	7	Date de l'affichage :	11 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.

Etaient présents : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. LOINSARD Loïc, M. GARNIER Jérôme et Mme ROSSIGNOL Béatrice

Absents excusés : M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint et M. RICHARD David

Absents : Mme MAUGAN Laëtitia et M. COUSIN Cyril

Secrétaire de séance : M. BEUCHER Clément

Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

➤ **Suivi des travaux**

M. Christel GÉGU, Adjoint, explique rapidement ce qui a été fait depuis le 3 septembre :

- bardage bois : une partie de la façade ouest est recouverte d'un bardage gris, le bardage rouge sera posé à l'emplacement du bar
- isolation : l'isolation des extensions a été refaite
- menuiseries extérieures : l'entreprise a commencé aujourd'hui la pose des menuiseries alu

➤ **Travaux complémentaires à la salle de cantine**

* **Désamiantage**

Le devis d'EMERAUDE DEPOLLUTION pour le désamiantage de l'intégralité de la toiture de l'espace cantine (salle de restauration, salle de l'ancien bar, cuisine et sanitaires) s'élève à 9 333.60 € TTC et comprend :

- la mise en œuvre d'une unité mobile de décontamination
- la protection individuelle des techniciens
- la dépose des plaques amiante ciment
- les mesures d'empoussièrement
- le traitement, le stockage et le transport des déchets
- le rapport de fin d'intervention
- la dépose des 2 cheminées côté rue

Seule l'entreprise de désamiantage sera présente sur le site, ceci afin de ne générer aucune co-activité. Les travaux de désamiantage devront être réalisés en une seule phase.

Pendant ces travaux, le service « cantine » sera effectué à la salle des fêtes de Laubrières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise EMERAUDE DEPOLLUTION.

* Couverture totale

Le devis de l'entreprise MENGUY relative à la réfection de la couverture totale de la toiture de l'espace cantine s'élève à 11 477.15 € TTC et comprend :

- la fourniture et la pose :
 - d'une couverture en bac acier avec traitement anti-goutte
 - d'une faitière ventilée avec pare-neige
 - d'une sortie de toiture ventilation
 - d'une étanchéité cheminée
 - d'une gouttière 1/2 ronde en zinc
 - d'une descente E.P.
- l'installation d'un échafaudage de pied

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise MENGUY CHARPENTE.

➤ Travaux suite sinistre

M. Christel GÉGU fait état des devis pris en charge par les assurances :

- devis MENGUY de remplacement du pare-pluie, des tasseaux et d'une partie du panneau OSB pour un montant de 13 764.00 € TTC
- devis GERAULT de peinture du soubassement de la salle des fêtes pour 3 227.28 € TTC

Quant au devis MONNIER de remplacement à l'identique du parquet s'élevant à 51 514.56 € TTC, la Municipalité ne sait toujours pas si les travaux engagés seront remboursés par l'assurance. En effet, au moment du dégât des eaux, la salle des fêtes était découverte, le préjudice n'est pas pris en compte par l'assureur.

M. Christel GÉGU présente le devis de la SARL MONNIER s'élevant à 51 514.56 € TTC :

- dépose et évacuation du parquet, du plancher et des lambourdes
- création d'un lambourrage en chevrons de sapin brut traité
- fourniture et pose d'un plancher en dalles vissées sur les lambourdes
- fourniture et pose en collé d'un parquet contrecollé en chêne
- fourniture et pose de plinthes

En raison du coût élevé de remplacement, deux autres entreprises seront sollicitées.

➤ Rendez-vous d'expertise

Il s'agit du second rendez-vous d'expertise amiable contradictoire à l'initiative d'AXA l'assureur de MENGUY, qui a désigné EURISK pour déterminer les causes et les circonstances du sinistre.

La réunion est prévue vendredi 28 septembre 2018 à 14h30, il s'agit d'une réunion de chiffrage et de responsabilités.

La Mairie établira la liste des dommages subis et des pertes financières : remplacement du parquet, état des murs, chauffage, défaut de location, perte en production d'électricité, rémunération de l'agent d'entretien, surcoûts liés à l'arrêt du chantier (huissier, SOCOTEC, Laboratoire...).

Un récapitulatif détaillé des réserves à émettre sur les lots sera également à prévoir.

Repas des Aînés 2018

➤ Lieu et date

Mme le Maire propose qu'en raison des travaux de désamiantage et de couverture de la salle de cantine dans le courant du mois de novembre, le repas ait lieu au commerce multiservices

le Paternais dans la partie du bar. La date reste à fixer en fonction des disponibilités de M. PINEAU.

➤ Détermination du montant de la participation financière de chaque convive

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MAINTIENT le montant de la participation financière de chaque convive comme suit :

- 9 € : personnes de 65 ans et plus et leur conjoint, les membres du club de la joie et leur conjoint, les membres de la Commission à vocation sociale et du Conseil Municipal et leur conjoint,
- 18 € : toutes les autres personnes accompagnatrices « extérieures »

Location précaire du terrain communal situé route de Laubrières : renouvellement du bail

Mme le Maire porte à la connaissance des élus l'arrivée à échéance le 31 octobre 2018 du bail de location précaire d'un an concernant les trois parcelles de terre cadastrées à la section D n° 136, 269 et 270 d'une contenance totale de 1ha 17a 19ca.

Mme le Maire rappelle que ces terres constituent une réserve foncière en vue d'échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de renouveler le bail de location précaire à compter du 1^{er} novembre 2018.

PRÉCISE que le prix de location annuelle est payable le 31 octobre à terme échu et révisable selon l'indice national des fermages.

DONNE TOUS POUVOIRS à Mme le Maire pour la rédaction et la signature du bail de location.

Prime de fin d'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant la prime dite de fin d'année à 955.39 € net pour un agent à temps complet.

Cantine municipale : Bilan 2017-2018

Mme le Maire présente succinctement le bilan :

- 5 119 repas ont été servis au cours de cette année scolaire contre 6103 en 2016-2017 soit une moyenne de 38 enfants à déjeuner par jour de cantine contre 44 l'année précédente.
- les frais de gestion de la cantine (personnel, livraison des repas, électricité, frais administratifs et divers) à répartir entre les deux communes s'élèvent à 15 154.95 €, après déduction des recettes encaissées sur le prix du repas et le panier repas. Il reste à charge de la commune de Laubrières la somme de 6 886.61 € pour 35 élèves (sur 77).

Garderie périscolaire : bilan 2017-2018

Mme le Maire présente le coût de la garderie :

- salaire de l'agent : 4863.84 €
- recettes versées par les familles : 2487.80 €

Il reste à la charge des communes la somme de 2 376.04 € répartie selon les modalités du contrat d'association soit 1 080.02 € pour Laubrières et 1 296.02 € pour St-Poix (solde à verser de 96.02 €).

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Fonds de concours – investissement communal 2018

Mme le Maire expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11-06-2018, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2018, soit pour St-Poix la somme de 2 418 € (403 habitants).

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2018 (quel que soit la nature de l'investissement fléché en priorité sur l'adressage) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune. Mme le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante : désamiantage et couverture de la toiture de « l'espace cantine » dont le plan de financement se présente ainsi :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
- Désamiantage - Couverture bac acier	7 778.00 € 9 564.29 €	CCPC : Fonds de concours	2 418.00 €
Total investissement	17 342.29 €	Total financement	2 418.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
SOLLICITE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement ainsi présenté,
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

➤ Voirie : commission du 13 septembre

M. Jérôme LEMERCIER expose les différentes questions abordées lors de la réunion :

- Travaux 2018 : état d'avancement et travaux supplémentaires : moins-values en matière de renforcement des chemins et le curage des fossés (-15 000 €)
- Inondations juin 2018 : bilan et point financier des interventions : plus-values (+16 000 €)
- une prévision de 10 000 € sera portée au budget tous les ans afin de pallier cette problématique
- Fauchage/Elagage
- Travaux 2019 : préparation du programme, agenda des visites et budget alloué
- Sentiers : signalétique et entretien

➤ Approbation du rapport d'activité 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,
Vu la délibération du conseil communautaire approuvant le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Craon.
ÉMET un avis favorable.

Questions diverses :

SAGE de la Vilaine : liste des espèces invasives

La liste des espèces est disponible à la mairie.

Bassin de la Seiche : pratiques de désherbage des communes

Les documents sont consultables en mairie.

Divers :

- Chien errant : Mme le Maire fait état des difficultés rencontrées
- Répertoire électoral unique : composition de la commission de contrôle :
 - un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau : M. Jérôme LEMERCIER
 - un électeur désigné par le président du Tribunal de Grande Instance
 - un électeur désigné par le Préfet
- Accident de la circulation route de Laubrières : mât d'éclairage public endommagé
- Illuminations : la réunion pour le contrôle du matériel est prévue le vendredi 12 octobre à 20h30 à la salle des fêtes. Les illuminations seront installées le samedi 1^{er} décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.